



# LA FEDERATION COMMUNIQUE

---

## AGRICULTURE

### ZONE DE NON DROIT

Au fur et à mesure des annonces gouvernementales, l'agriculture se transforme en forteresse où s'impose la loi des seigneurs. La « simplification » fait exploser les normes, les contrôles et les recours, qu'ils soient environnementaux, sociaux, fiscaux ou sanitaires. La loi de la jungle au service de la caste des agrobusinessmen et des multinationales qui dominent le système alimentaire mondial.

Tout y passe. Avec la défiscalisation des aides, les agriculteurs seront complètement exonérés d'impôts. Déjà exonérés des cotisations sociales patronales, le financement de la protection sociale des agriculteurs est assuré par les salariés agricoles et la solidarité nationale. Ce qui représente un vrai scandale ! Concernant les pesticides, en se focalisant sur une dimension technique d'indicateurs, la question fondamentale de la santé publique passe à la trappe. Elle exige pourtant un changement profond des systèmes de production agricole, sa planification pour répondre aux besoins alimentaires en quantité et en qualité.

Une 4<sup>ème</sup> loi Egalim est concoctée pour « sanctuariser le revenu agricole ». Qui décidera de son niveau ? Les 3 premières lois n'ayant rien changé aux rapports de forces dans la filière, si ce n'est en renforçant les acteurs dominants, de l'agriculture à la distribution en passant par les groupes industriels, on peut gager que, de la 4<sup>ème</sup>, les dindons de la farce seront de nouveau les travailleurs et les consommateurs.

Les droits sociaux sont portés en fosse commune. La « simplification » du droit du travail va se traduire par une généralisation des 60 heures hebdomadaires et le napalm pour les couvertures conventionnelles. Avec la mise en œuvre d'une réglementation sociale à la carte, les inspections du travail sont mises au rencart. Déclarée secteur de « métiers en tension », le patronat agricole pourra faire appel, sans frein, à la main d'œuvre immigrée. Un marché aux esclaves en quelque sorte. Au moment même où la loi immigration dénie le droit du sol aux enfants de parents étrangers.

L'insertion de l'agriculture dans les lois du marché capitaliste s'accroît. Le toujours moins de contrôles publics et la libéralisation du foncier vont accélérer la concentration agraire. L'État orchestre cette intégration dans le système alimentaire mondialisé. C'est la loi du développement capitaliste sans garde-fou. Déjà, aujourd'hui, plus de 40 % de la production agricole est réalisée par un prolétariat surexploité et sous-payé. Avec les salariés du système alimentaire et l'apport du mouvement ouvrier, ils sont le ferment d'avancées progressistes imposant une rupture profonde, non pour revenir en arrière, à une agriculture paysanne idéalisée, mais pour imposer de réels changements, de nouvelles formes collectives de travail de la terre.

Toutes les organisations professionnelles, de la Fnsea à la Coordination rurale en passant, à quelques nuances près, par la Confédération paysanne, défendent leurs intérêts égoïstes aux dépens des ouvriers agricoles et de l'alimentation, du pays et de sa souveraineté alimentaire. Des convergences ne pourront naître que d'objectifs d'émancipation et de progrès social. Ce n'est pas avec ceux qui dirigent actuellement qu'ils seront atteints. Ceux qui prêchent le contraire entraînent les travailleurs de la terre, droit dans le mur.

Montreuil,  
Le 22 février 2024